




La sablière des « Sept Voleurs » - Code 20

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES	
	ZCc	0 ha	X : 175992
	ZCr	15,34 ha	Y : 138261
	ZD	31,8 ha	

L'ancienne sablière des « Sept Voleurs » se situe à la limite du plateau cultivé s'étendant entre Gembloux et Grand-Leez et de la vallée peu profonde du ruisseau du Tri qui passe au sud et à l'ouest du site. Ce ruisseau prend sa source sur la commune de La Bruyère. Elle fut exploitée pour ses sables bruxelliens et reconvertie en décharge jusqu'en 1992. Elle est donc actuellement écologiquement fort dégradée. Les divers plans d'eau sont colonisés par des éléments ligneux, principalement des saules (*Salix sp.*), le bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Cette sablière, propriété de la commune de Gembloux, remblayée en grande partie, comprend néanmoins plusieurs mares séparées par des zones irrégulières au sable de moins en moins apparent, colonisées par de nombreux ligneux. Localisé dans une région de grande culture, appauvrie sur le plan biologique, ce site conserve toutefois un intérêt biologique non négligeable (entomofaune, avifaune et herpétofaune) dont il conviendrait de tenir compte lors de sa réhabilitation.

Divers batraciens (grenouille verte, *Rana temporaria*, le triton ponctué, *Triturus vulgaris* et le triton alpestre, *Triturus alpestris*), insectes et oiseaux y ont déjà été observés. L'avifaune remarquable est constituée du bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), de la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), de l'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) et du bruant proyer (*Miliaria calandra*).

A proximité du site de la sablière, une peupleraie abrite des zones de sources et des espèces végétales telles que des joncs épars (*Juncus effusus*), de la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*), de la valériane officinale (*Valeriana repens*) et de la laïche hérissée (*Carex hirta*).

Espèces remarquables

Laïche des marais (*Carex acutiformis*)
Laïche hérissée (*Carex hirta*)

Lycoper d'Europe (*Lycopus europaeus*)
Valériane officinale (*Valeriana repens*)

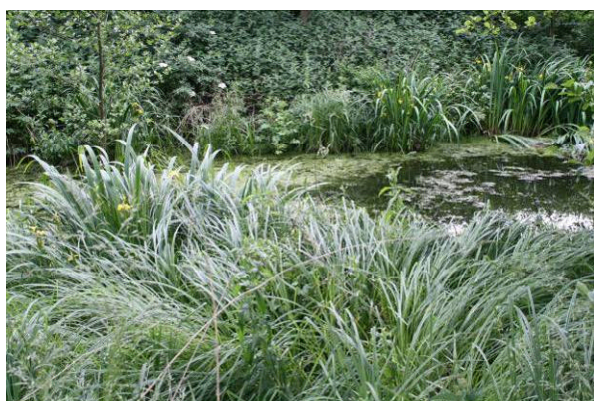
Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Agrostis capillaris*, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Arrhenatherum elatius*, *Artemisia vulgaris*, *Betula pendula*, *Callitriche sp.*, *Carex acutiformis*, *Carex hirta*, *Carex sylvatica*, *Cirsium arvense*, *Cirsium palustre*, *Convolvulus arvensis*, *Crepis capillaris*, *Cytisus scoparius*, *Dactylis glomerata*, *Dryopteris carthusiana*, *Dryopteris filix-mas*, *Epilobium hirsutum*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fallopia japonica*, *Galium aparine*, *Geranium pyrenaicum*, *Glechoma hederacea*, *Holcus lanatus*, *Hypericum sp.*, *Impatiens glandulifera*, *Inula conyzae*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lemna minor*, *Lotus pedunculatus*, *Lycopus europaeus*, *Oxalis acetosella*, *Papaver somniferum*, *Phragmites australis*, *Plantago lanceolata*, *Populus sp.*, *Ranunculus sceleratus*, *Rubus sp.*, *Rumex acetosella*, *Rumex cf crispus*, *Salix alba*, *Salix sp.*, *Sambucus nigra*, *Silene dioica*, *Scrophularia umbrosa*, *Trifolium repens*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Valeriana repens*, *Vicia hirsuta*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Rester attentif à ce que les points suivants soient pris en compte dans le plan de réhabilitation prévu pour le site:
 - Gérer la présence de plantes exotiques invasives telles que la renouée du japon (*Fallopia japonica*) et la balsamine géante de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) ; Les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives – Laboratoire d'Ecologie Gembloux Agro-Bio Tech sont disponibles en ligne sur <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm>
 - Prendre en compte les différentes espèces présentes et surtout leur habitat. Il est important de garantir le maintien de la partie la moins altérée et des mares les plus propres afin de permettre la conservation des espèces tout en récréant des milieux similaires de bonne qualité.
 - Contrôler la colonisation ligneuse afin de garantir l'existence de milieux ouverts humides ;
 - Maintenir des zones sableuses afin de permettre à l'entomofaune spécialisées de survivre (particulièrement des Hyménoptères sabulicoles) ;

Illustrations



© Launoy S.

Figure 87 : Laïche des marais (*Carex acutiformis*) en bordure de plan d'eau



© Launoy S.

Figure 88 : Aulnaie marécageuse et plan d'eau